

OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 décembre 2023

Objet : Approbation du nouveau règlement interne relatif aux procédures d'achat et aux marchés publics de l'OPH Rives de Seine Habitat

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Madame Catherine MORELLE - Madame Chantal LABORDA - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Luc AIT AISSA - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Gérard HUOT

Ont donné pouvoir :

Madame Raymonde MADRID à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Etaient excusés :

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE
Monsieur Guy QUENNEVILLE
Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Madame Olivia BUGAJSKI
Monsieur Frédéric ROBERT
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Sophie DESCHIENS

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.433-1 et R.433-2 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-2 ;

Considérant qu'il est de bonne pratique d'édicter un règlement interne des procédures d'achat et des marchés publics afin de préciser les règles de fonctionnement, d'organisation et de passation des marchés publics de l'OPH ;

Considérant que ce règlement intérieur constitue un document s'imposant aux agents de l'Office ainsi qu'aux membres de ces entités une fois adoptées ;

Considérant que l'ensemble des mesures qu'il contient précise le mode de fonctionnement des achats, des marchés publics de l'OPH ;

Considérant que la fusion des anciens OPH de Levallois, Courbevoie et Puteaux nécessite une certaine liberté et réactivité présente dans le Code de la Commande Publique, que l'ancien règlement interne, plus restrictif que l'esprit du Code n'offrait pas ces possibilités, qu'il était nécessaire d'opérer une refonte de celui-ci ;

Considérant que ce règlement sera signé par le Directeur Général de l'OPH ;

Vu le règlement interne des procédures d'achat et des marchés publics ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve le règlement intérieur des procédures d'achat et des marchés publics de l'OPH Rives de Seine Habitat.

Article 2 : Autorise le Directeur général à signer le présent règlement.

Résultat des votes : 22 voix pour

La délibération N° 22 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

 ADOPTE
Pour Extrait Conforme
Le Président,
